

Commission de la formation et de la vie universitaire | CFVU

Séance plénière du 11 mars 2024

Délibération n°2024-14

Objet : [AVIS] Proposition de subventions accordées aux projets associatifs étudiants dans le cadre du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE).

Pièce(s)-jointe(s) : Tableau des projets retenus par la commission FSDIE du 22/02/2024.

VU l'article 12 de la loi relative à l'Orientation et à la Réussite des Étudiants (ORE) 11°2018-166 du 8 mars 2018 qui institue « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention » (article 1.841-5 du Code de l'éducation) ;

VU l'article D841-11 du code de l'éducation ;

VU le décret n°2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) qui fixe au minimum à 30 % les montants de la CVEC consacrés par chaque université au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants et au minimum à 15 % le financement de la médecine préventive (article D84111 du Code de l'éducation) ;

VU la circulaire ministérielle du 23 mars 2022 relative à l'engagement, encouragement et soutien aux initiatives étudiantes au sein des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

VU les statuts de l'université d'Orléans ;

VU la proposition de la commission FSDIE du 22 février 2024.

Considérant ce qui suit : Il revient à la Commission de la formation et de la vie universitaire d'adopter les mesures visant à favoriser les activités culturelles, sportives, sociales ou associatives offertes aux étudiants.

Après en avoir délibéré,

Article 1 : La CFVU adopte les projets associatifs étudiants proposées par la commission FSDIE réunie le 22 février 2024.

Article 2 : la présente délibération sera publiée sur son site internet et transmise sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Effectif Statutaire :	40	Quorum :	20
Membres en exercice :	39	Membres présents :	15
		Membres représentés :	7
		Total :	22

Décompte des votes :

Votants :	19	Pour :	19
Refus de participer au vote :	-	Contre :	-
Suffrages exprimés :	19	Abstention :	3

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 18 mars 2024

La Présidente du Conseil Académique


Caroline Andreazza

Destinataires de la délibération :

Monsieur le Recteur de l'académie, chancelier des Universités,
Vice-Président formation et vie universitaire,
La direction des services généraux,
La direction générale des services adjoint à la formation – Vie étudiante
Service juridique de l'université d'Orléans.

Modalité de recours contre la présente délibération :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'université d'Orléans, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans. Siège : Université d'Orléans – Château de la Source – 45000 Orléans.



Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) de l'Université d'Orléans

Année universitaire 2023/2024 - Commission FSDIE du jeudi 22 février 2024 – CFVU du 11 mars 2024

Associations étudiantes	Intitulé des projets	Subvention proposée par la commission
AESIO	Journée de l'hospitalité Ivoirienne - salle Pellicer - 29 juin 2024	1 500€
Association de la Vie Etudiante de Châteauroux (CES)	Séjour culturel à Split - 20 au 26 mai 2024	4 000€
Association M2 DCP (DEG)	Visite de la Cour nationale du droit d'asile - avril 2024 - Montreuil	700€
Association Master DAF (DEG)	Conférence sur la loi de finances 2024 - amphi Veil - DEG - 11 mars 2024	800€
Association Master DMPL (DEG)	Conférence "Bien-être au travail" - DEG - 2 avril 2024	700€
ASSODEIC (IUT de Chartres)	Gala de l'IUT de Chartres - "Le Before" - 19 avril 2024	1 000€
ASUO	Saison sportive universitaire 2023-2024 - subvention complémentaire	15 000€
BDE Chartres (Polytech - INSPE 28)	Gala d'Eure-et-Loir Campus - Saint Piat - 19 avril 2024	700€
BDE IAE (DEG)	Gala de l'IAE - Villa d'Eden - Saint Denis en Val - 5 avril 2024	600€
BDS Polytech	Séjour au ski - Risoul (05) - 2 au 9 mars 2024	2 500€
Corpo Droit (DEG)	Visite de l'Assemblée nationale - Paris - 4 avril 2024	850€
	Séjour culturel à Genève (ONU) - 19 et 20 septembre 2024	3 000€
	3e édition du Legal Meeting - hall Sully - DEG - 19 mars 2023	850€
Erasmus Student Network - ESN	Sortie culturelle au château de Fontainebleau - 20 avril 2024	1 500€
Etudiant-e-s en lutte	Ciné-débat - film "Adieu ma honte" - Le Bouillon	550€
	Festival Le Grand Bain - 24 avril 2024	
Exergie (Polytech)	Engagement d'un prototype au Shell Eco Marathon circuit de Nogaro (32) - 19 au 24 mai 2024	2 500€
Kinergy (EUK)	Gala des Kinés - domaine de la Raynière (37) - 20 juillet 2024	1 000€
	Organisation des jeux carabympiques - Châteauroux - 26 au 28 avril 2024	2 500€
ÔCampus	Festival musical ÔFestoche - esplanade du château de La Source 4 avril 2024 - subvention complémentaire	7 000€
Orléoquence (DEG)	Participation à la Coupe de France des débats - mars 2024 - Paris	600€
OS'MOSES (IAE - DEG)	Organisation de l'Orléans Vintage Festival Place de Loire - Orléans - 24 et 25 mai 2024	6 000€
Pôle Culturel Châteauroux (CES)	Semaine de découverte culinaire internationale - CES - 11 au 15 mars 2024	800€
Poly Sim Racing Orléans (Polytech)	Sessions de découverte de la simulation automobile et aérienne	2 000€
Régate GEA (IUT d'Orléans)	Participation à la régate des IUT - St Malo - 19 au 21 avril 2024	850€
Tribu Terre (UFR ST)	Gala des Sciences - château de Charbonnière - 29 mai 2024	740€
Total	25 projets	58 240€